Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217606052-20230317-2023-024-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/03/2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 17 MARS 2023

Nº 2023-024 L'an deux mil VINGT TROIS, le DIX SEPT du mois de MARS, à 18 heures 30

minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle de la Mairie de Sainte Marguerite Sur Mer en séance publique, sous la présidence de

Madame GAUTHIER-DARCET, Conseillère Municipale.

Date de Convocation:

11/03/2023 Etaient présents : Messieurs Olivier de CONIHOUT, Francis LEGROUT, Philippe

BOSQUET, Jean-François DEROIDE, Christophe TIRARD, Mesdames Véronique DEPREUX, Christine MOUQUET, Catherine CORNILLOT, Brigitte GAUTHIER-

Date d'Affichage: DARCET

11/03/2023 DAF

Absents excusés: Messieurs Philippe HERITIER, David PETITON

Nbre de Conseillers :

En Exercice: 11 Présents : 9

<u>Pouvoirs</u>:

Votants : 11 - Monsieur Philippe HERITIER à Monsieur Francis LEGROUT

- Monsieur David PETITON à Monsieur Christophe TIRARD

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-François DEROIDE

OBJET: CESSION DE TERRAINS

Lors de l'aménagement des terrains Allée des Chopières, la rétrocession par la SARL RAY IMMO à notre profit, de deux bandes de terrain cadastrées section B numéros 545 et 546 avait été évoquée.

Il nous est aujourd'hui possible de formaliser cet accord via notaire (Me Céline ZAZZALI – Ouville-la-Rivière).

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal donnent leur accord à l'unanimité pour la rétrocession des terrains.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits Le registre dûment signé Le Maire Olivier de CONIHOUT

Véronique DEPREUX,